

biggy-au Bac à Somain, et de Douai à Orchies :

La commission s'étant assurée que la concession des divers réseaux de la Compagnie du Nord expire le 31 décembre 1950, pense qu'il est convenable d'assigner le même terme à la concession proposée des deux lignes de Cambrai à Douai et d'Aubigny-au-Bac à Somain et Abbeon. Elle propose, en conséquence, de modifier ainsi qu'il suit l'article 35 du cahier des charges :

« La concession des lignes mentionnées à l'article 1er du présent cahier des charges prendra fin le 31 décembre 1950. »

La sous-commission, ayant pour président M. Clapier et pour secrétaire M. Tassin, poursuit activement son œuvre : le statut quo traditionnel du ministère des travaux publics au sujet des voies ferrées, en dehors de six grands réseaux, est un des principaux obstacles au développement des transactions commerciales et industrielles et de la prospérité qui suivent, dans une région quelconque, la création d'une voie ferrée.

Dans sa séance de mercredi, 3 mars, la sous-commission a entendu la lecture du rapport de MM. Godin et Pascal Duprat.

La commission générale a été convoquée pour vendredi, 5 mars, à midi. Elle a entendu les délégués du syndicat des Compagnies secondaires, et arrêté probablement les termes de la résolution à soumettre à l'Assemblée nationale.

On annonce la mort, à Thumeries, de M. Gery Heddebaut, ancien représentant du Nord à l'Assemblée constituante de 1848, M. Heddebaut avait 72 ans.

S. Em. le cardinal-archevêque de Cambrai a reçu la lettre suivante de S. Em. le cardinal-archevêque de Besançon, qui invite instamment les fidèles à venir en aide aux prêtres suisses exilés :

« Permettez-moi de vous parler de nos pauvres prêtres du Jura bernois, qui, exilés de leurs paroisses, abondent dans mon diocèse, et de leur digne évêque, Mgr Lachat, dont la position est de plus en plus gênée et triste. La persécution, au lieu de cesser, augmente d'intensité. Ses généreux confesseurs de la foi se dévouent et se sacrifient pour aller, pendant la nuit, porter les sacrements aux malades privés de toute autre consolation. Les populations jurassiennes se maintiennent dans la vérité et dans l'union à l'Eglise, mais tout cela tient à la présence des prêtres fidèles et leur présence tient aux secours qu'il faut leur procurer. Nous sommes à bout de voies ici et de moyens; je vous serais donc reconnaissant si vous pouviez exciter la charité de vos fidèles à cet endroit. Je pourrais faire tenir leurs aumônes soit aux prêtres eux-mêmes, suivant les notes de Mgr Lachat, soit à Mgr Lachat qui a aussi de très-grands besoins. Ce que vous avez bien voulu m'envoyer dans le temps a été d'un très-grand secours; ce que vous voudriez faire maintenant ne le serait pas moins.

» Veuillez agréer, etc.

» CÉSARIE, card.-arch. de Besançon. »

Le Comité agricole de l'arrondissement de Lille nous communique l'extractif suivant du programme général des prix à décerner en 1875 :

CULTURES DE PRIMEURS. — Médailles d'argent ou de bronze : Aux personnes qui se livreront aux cultures hâtives de fruits ou de légumes que l'on admire dans la banlieue de Paris, et autour de beaucoup de villes moins importantes que Lille.

Nota. — Les déclarations devront être faites avant le 15 mars.

CULTURES POTAGÈRES. — Médailles d'argent ou de bronze : Pour l'admission dans la culture potagère, de légumes d'espèces ou de variétés nouvelles, jugées utiles à propager, dans l'intérêt

comtesse ne me connaît absolument pas... ce serait, dans ce cas, une erreur de mémoire.

— La comtesse ne connaît aucune de vous., c'est de la folie... c'est... balbutia le docteur éfaré.

— C'est ce dont il est facile au capitaine Anbèpin de s'assurer, insinua Mme Aurélie... si sa femme est en état de lui répondre. Une telle parole peut tuer une honnête femme.

Le capitaine n'entendait plus. Il gravissait huit par huit les escaliers, et entra comme un ouragan dans la chambre de Berthe.

Mme Aurélie jeta ses deux bras au cou de son mari, et d'une voix suppliante :

— Aristide, murmura-t-elle tendrement, si tu m'aimes, tu ne donneras pas suite à cette affaire... J'ai dû te le dire, car l'honneur de ta femme, c'est le tien; mais tu sens bien, comme moi, n'est-ce pas, que cette épithète méprisante ne pouvait s'adresser à Mme Lémoc.

Et doublement satisfaite, dans sa vengeance et dans sa jalousie, elle entra doucement son mari, qui ne demandait pas mieux que de se laisser calmer.

(A suivre)

d'une bonne alimentation populaire. Les progrès accomplis dans l'art d'obtenir les meilleurs et les plus abondants produits des potagers, seront l'objet des mêmes encouragements.

JARDINS FRUITIERS. — Médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze : Aux jardiniers qui auront planté ou transformé, d'après les meilleures méthodes, les plus beaux jardins fruitiers et qui cultiveront en grand les plus belles espèces d'arbres à pépins et à noyaux, de groseillers, fraisiers, etc.

PÉPINIÈRES. — Médailles d'argent et de bronze : Aux pépiniéristes de l'arrondissement qui posséderont la collection la plus nombreuse, la plus variée et la mieux choisie d'arbres à fruits.

PLANTATION DE VERGERS. — Médaille d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze, aux cultivateurs qui peupleront leurs vergers de la meilleure et de la plus complète collection d'arbres à fruits, choisis parmi les variétés les plus rustiques et les plus productives.

Les poiriers et les pommières devront être espacés d'au moins quinze mètres.

Des récompenses semblables pourront être accordées pour l'ensemble des soins et des travaux qui tendraient à rendre plus féconds les vergers déjà existants.

Le Comité ne saurait trop recommander de planter des arbres dans des fosses larges et profondes dont le fond soit recouvert de gravois ou de machefers.

Hier, la police arrêtait sous l'inculpation de vagabondage, un pauvre diable du nom de François L'heureux.

Deux marchandes de beurre ont été l'objet d'un procès-verbal pour avoir refusé de payer à l'employé de l'octroi chargé du recouvrement des droits de place la somme de 0,25 centimes qu'il leur réclamait.

Un accident suivi de mort d'homme s'est produit avant-hier dans la blanchisserie de M. Wallant, à Santes. H. Beaurepaire, âgé de trente-trois ans, chauffeur, avait chauffé, selon son habitude, ses trois chaudières toute la nuit.

Le 4 au matin, le travail fut fini. Tout fonctionnait bien, quand vers sept heures et demie une forte explosion se produisit : quatre tuyaux de la chaudière du milieu venait de s'ouvrir.

Le malheureux chauffeur, qui se trouvait en face du foyer de la chaudière pour y mettre du charbon, fut rejeté à cinq mètres par des jets de vapeur, et si gravement brûlé sur toutes les parties du corps qu'il a succombé hier.

On attribue cet accident au manque d'eau dans cette chaudière, ce que Beaurepaire aurait dû voir par suite de l'immobilité de l'aiguille du manomètre. Les tuyaux ont rougi et ont bientôt éclaté. Le malheureux chauffeur est donc victime de son inattention.

(Propagateur.)

Le nommé Destombes, Louis-Aimé-Christien, 28 ans, employé de commerce, né à Tourcoing, a été arrêté pour abus de confiance et escroquerie d'une somme de 371 fr. 70 c. au préjudice du sieur Fauqueux, hôtelier, place Saint-Jacques, à Douai.

Cet individu se donnait pour un M. de Laton de Bourmont, originaire d'Auch (Gers). Par ses beaux dire et ses belles manières, en se faisant passer pour membre d'une famille noble, brillante et extraordinairement riche, en disant qu'il faisait des parties de chasse et passait des soirées avec des messieurs de Douai, qu'il nommait, il a abusé, pendant quinze jours, de la confiance du maître d'hôtel, lui empruntant 200 francs et faisant pour 171 francs de dépenses diverses. Il n'aurait pas fait une absence imprudente, sous prétexte d'un mariage qu'il devait contracter avec une demoiselle honorable et riche des environs, que M. Fauqueux lui servirait encore ses vins les plus fins, ainsi que ses meilleurs morceaux, en lui dépliant sa bourse, comme à un prince qui, pour le moment, ne peut recevoir ses chèques des mines de Courrières (comme il le prétendait). Son frère allumait des londres avec un billet de mille francs... jugez jusqu'où il portait la fourberie.

Nous lisons, à ce sujet, dans le Propagateur, à sa Chronique-Arras :

« La police de Douai vient d'arrêter un nommé Destombes inculpé, d'escroqueries de diverses sommes s'élevant à environ 400 fr. Cet individu, ancien garçon de café chez M. Chopart, place du Théâtre, à Arras, n'en était pas à son coup d'essai. Il avait quitté cette ville clandestinement, il y a environ un mois, emportant une somme de deux à trois cents francs, appartenant à son patron, qui avait eu la générosité de ne pas le dénoncer. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — Le rôle de l'audience des flagrants délits était encore fort chargé. Ces affaires de fraude sont toujours nombreuses. Sur vingt on en remarquait sept, soit plus de tiers concernant des fraudeurs. Il en sera de même tant que la régie, malgré les plaintes répétées des financiers, persistera à fournir du tabac détestable qu'elle vend à des prix exorbitants.

Nous avons rapporté qu'un individu, L. Berthelot, s'attribuant le rôle de douanier, s'était posté sur la frontière belge, près de Roubaix, visitait les personnes qui pénétraient en France, et s'appropriait le tabac ou autres marchandises qu'elles portaient. Quelqu'un découvrit la ruse. Ce faux douanier est un repris de justice condamné plusieurs fois pour escroquerie.

M. le président estime que la façon dont il s'appropriait le tabac à la frontière ressemble beaucoup à de l'escroquerie. — Un an et un jour.

État-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 mars. — Séraphin Verdonck, rue St-Jean. — Angèle Vanderstraeten, rue de Fontenoy. — Jeanne Derambure, Grand-Rue. — Blanche Bégaue, rue de Mouvaux. — Fleurisse Delcroix, rue du Tilleul. — Maria Deval, rue Bernard. — Marie Truckens, rue de Soubise. — Elise Deroyce, rue des Anges. — Alexandre Deschamps, rue d'Henri. — Henri Mandet, rue des Longues-Haies. — Ernest Petit, rue St-Joseph. — Marie Roos, rue de la Chapelle-Carrée. — **DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 mars.** — Delplace, présenté sans vie, rue St-Jean. — Elisa Hendricke, 20 jours, rue de la Lys. — Marie Demavie, 37 ans, à la Bassé-Masure. — Florine Desablin, 5 mois, rue Jacquart prolongée. — Albert Agache, 8 jours, rue de Lamoy. — Valentin Vanderschout, 1 an, rue du Grand-Chemin. — Antoinette Vandemeyer, 6 mois, rue du Gros-Saul. — Auguste Delpaut, 3 mois, rue de Toucoing. — Victoria Desreumaux, 26 ans, au Fort Mulliez. — Richard Verdercrayssen, 1 jour, rue de la Lys. — Marie Becquet, 60 ans, journalière, aux Petites-Scouras. — Kechn, présentée sans vie, rue de l'Épée.

État-civil de Tourcoing.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 février. — Jules Debrahan, au Brun-Pain. — Arthur Lecoutre, au Moulin-Fagot. — Marie Vorreux, rue de Menin. — Germaine Honoré, chemin des Mottes. — Elise Wannyn, à Francs. — Hélène Houzet, rue du Château. — Joseph Vandesteene, rue Verte. — Clara Lambrecht, au Tilleul. — Alice Godron, rue Saint-Roch. — Du 1^{er} mars. — Adam Tieviers, rue de la Lette. — Jules Baudart, rue du Conditionnement. — Germaine Duhamel, sentier de Roubaix. — Moïse Richard, chemin des Mottes. — Émile Fleury, sentier de Roncq. — Hélène Claeys, issue Thion. — Du 2. — Blanche Allin, à la Croix-Rouge. — Clara Duez, rue des Coulons. — Georges Duvinage, rue du Moulin-Fagot. — Du 3. — Émile Duvillier, rue du Tilleul. — Maurice Pollet, à la Croix-Rouge. — Sophie Rahy, à la Blanche-Porte. — Du 4. — Gustave Hils, à la Croix-Rouge. — Léon Libert, rue de Tournai. — Adèle Seynave, rue St-Pierre. — Elisa Agache, rue du Tilleul. — Du 5. — Marie Desprez, au Blanc-Seau. — Rosalie Delhoute, chemin des Mottes. — Sabine Lallemand, à la Marlière. — Estelle Vaneromph, à la Croix-Rouge. — Charles Vandermipin, au Grand-Plaisir. — **DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 28 février.** — Florine Percq, 12 ans, à la fin de la Guerre. — Léonie Poutrin, 27 ans, marchande épicière, au Blanc-Seau. — Du 1^{er} mars. — Reine Caloux, 62 ans, sans profession, rue du 8 Mars. — Jules Debrahan, 2 ans, chemin des Carliers. — Jules Debrahan, 2 jours, au Brun-Pain. — Carlos Deconinck, 3 mois, rue du Haze. — Jean Haquette, 61 ans, domestique, rue de Lille. — Du 2. — Octavie Desouter, 1 an, rue du Cœur-Joyeux. — Armand Chapelot, 1 an, rue de Gand. — Sophie Dubuc, 21 ans, rattacheuse, sentier de Roncq. — Camille Gateau, 7 mois, au 5 Voies. — Du 3. — Blanche Duvillier, 11 jours, rue de Lille. — Pierre Werbroeck, 24 ans, sans profession, rue St-Jacques. — Alphonse Duponchel, 1 an, rue du chène Houpline. — Charles Boizer, 23 ans, ourdisseur, rue Nationale. — Du 4. — Marie Leuridan, 38 ans, sans profession, chemin des Mottes. — Léonie Joveniaux, 7 ans, au Blanc-Seau. — Louis Desmetre, 2 ans, rue de la Ferme. — Joseph Dumont, 67 ans, messager, rue Verte-Feuille. — Du 5. — Adalide Duvillier, 43 ans, sans profession, rue de la Cloche. — Marie Delmotte, 2 ans, au Clinquet. — Marie Hardy, 48 ans, sans profession, rue Notre-Dame. — Jules Demurck, 1 an, à la fin de la Guerre. — Virginie Renard, 36 ans, sans profession, rue d'Hayre.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Un obit solennel du mois sera célébré le lundi 8 mars 1875, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Éveline-Edvèle, épouse de M. ANTOINE DENDONKAER, jardinier, décédée à Roubaix, le 28 janvier 1875, à l'âge de 32 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré le lundi 8 mars 1875, à 9 heures, en l'église Sainte-Élisabeth, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE QUILVORN, veuf de Dame ANGLIQUE DELRUE, décédé subitement à Roubaix, le 5 février 1875, à l'âge de 61 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 8 mars 1875, à 9 heures, en l'église Sainte-Élisabeth, pour le repos de l'âme de Dame LAURENCE HELIN, épouse de Monsieur ARTHUR LEMAN, décédée à Roubaix, le 1^{er} mars 1874, à l'âge de 22 ans et 9 mois. — La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cours public et gratuit de langue anglaise.

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer le public que le cours public de langue anglaise de la ville de Roubaix a lieu le mardi, vendredi et non les jeudi et samedi, dans les nouveaux bâtiments du Collège, à 8 heures très précises du soir.

Pour suivre le cours on doit se faire inscrire chez le professeur, M. J. Yonge, 6, rue du Hayre.

Prix de revient des Viandes

	le k°	1 ^{er} QUAL. 2 ^o QUAL. 3 ^o QUAL.	1 ^{er} QUAL. 2 ^o QUAL. 3 ^o QUAL.	
Bœuf	1.64	1.41	1.22	
Vache	1.60	1.27	0.94	
Taureau	1.60	1.27	0.94	
Veau	2.01	1.76	1.50	
Mouton	1.63	1.53	1.36	
Porc	1.60	1.55	1.55	

Roubaix, le 25 février 1875.
Le Maire de Roubaix,
LOUIS WATINNE WATINNE.

BELGIQUE

CHARLEROI. — La ville de Charleroi a ses deux meurtriers : elle n'a plus rien à envier désormais aux localités voisines qui l'ont devancée dans la voie des crimes.

Sur la place Rucloux, à proximité de la prison cellulaire, à la Ville Basse, il y a un estaminet enseigné « A la Toison d'Or ». Cet établissement tenu par les époux Lescaille, dont le mari, qui se nomme Eloi, est géomètre du cadastre pour le canton de Fontaine-l'Évêque, Mardi, vers deux heures du matin, le nommé Charles-Jean-Baptiste Lambert, jeune homme de 27 ans, se présentait à la maison des époux Lescaille et en réclamait l'entrée en frappant à coups redoublés sur la porte qui s'ouvre sur la rue.

Éveillé par ce tapage nocturne, un homme armé d'un fusil apparut au balcon et somma le tardif visiteur de se retirer. Charles ne tint pas compte de cet ordre et continua à frapper sur la porte. En ce moment Eloi Lescaille visa le jeune homme et fit feu presque à bout portant.

La charge entière vint frapper Charles au-dessus du sein droit; le malheureux chancela en poussant un cri de désespoir; fit quelques pas pour s'éloigner et alla tomber lourdement au milieu de la rue.

Éveillé en sursaut par le bruit de l'arme à feu, un voisin François Gauthier, apparut à sa fenêtre du premier étage et vit un homme étendu sans mouvement au milieu de la place.

Il descendit précipitamment en compagnie de sa femme et s'approcha du malheureux Charles, qu'il reconnut immédiatement. La victime avait déjà exhalé son dernier souffle de vie, il ne restait qu'un cadavre.

Sans perdre un moment, Gauthier s'empressa de courir au bureau de permanence. N'y trouvant personne, il parcourut les rues avoisinantes en appelant les agents de la force publique, lorsqu'il aperçut le meurtrier entrant avec sa femme au bureau de police.

Il y pénétra lui-même en compagnie d'un agent. Celui-ci veut arrêter le meurtrier; mais Lescaille s'y oppose et lui présente son fils, avec le plus grand sang-froid, en l'avertissant qu'il reste un coup chargé à balles.

Cependant Gauthier court prévenir M. le procureur du roi. Sans perdre un moment, M. le comte de Glymes arriva sur les lieux du meurtre, où il rencontra les époux Lescaille.

Interrogé sur les motifs qu'il avait à alléguer pour motiver le meurtre qu'il venait de commettre. Lescaille fit remarquer à M. le procureur du roi que l'entrée de son vestibule était jonchée d'allumettes à demi-brûlées. Il déclara qu'il avait considéré Charles-Jean-Baptiste comme un incendiaire.

Il est à remarquer que l'on n'a découvert aucune trace d'allumettes dans les poches de la victime.

En attendant que la justice se soit prononcée, nous nous dispenserons de faire d'autres réflexions.

Le jeune homme mort, habitait avec sa mère, la rue des Trois Pistoles prolongée. Son cadavre a été transporté au matin à la morgue du cimetière.

Le meurtrier est âgé d'environ 50 ans. Jusque maintenant on n'a pas cru devoir procéder à son arrestation. (Union.)

Faits Divers

LE VOL À LA BONNE. — On lit dans la Gazette des Tribunaux : Une escroquerie d'un nouveau genre, que l'on pourrait appeler le vol « à la domestique », a été commise hier dans les circonstances suivantes : Une dame bien mise, après avoir pris une voiture de place au Palais-Royal, s'était fait conduire rue Saint-Honoré, dans un bureau de placement, pour demander une bonne. Là, justement, se trouvait une robuste paysanne du Maine, Victorine B..., âgée de trente-huit ans, qu'elle loua sur l'heure, et qu'elle emmena avec elle. Elle la fit monter dans le fiacre qui attendait à la porte, et cria au cocher : « Boulevard d'Italie, 34. » Arrivée à cette adresse, la dame descendit seule et pria le cocher de lui prêter 10 francs pour remettre, affirma-t-elle, à un homme d'affaires qu'elle venait voir, et afin de ne pas avoir à changer 1,000 francs. Le cocher, confiant, et qui avait l'habitude de garder dans sa voiture, bailla ses deux pièces de cent sous les plus réluisantes. Après un quart-d'heure, la dame redescendit. « Attendez-moi là, fit-elle, je reviens dans cinq minutes. » Deux heures se passèrent, mais la dame ne revint pas. Le cocher, furieux d'avoir été joué, piqua vers le poste le plus voisin, où il déposa la pauvre bonne, qui pleura à chaudes larmes. « Quand je pense que j'ai donné de l'argent au bureau de placement, crient-elle, pour être mise au violon ! Il est probable qu'on ne l'y aura pas laissée longtemps.

UNE PLAISANTERIE BARBARE. — Nous lisons dans le Journal de Bruxelles :

« On écrit de Tirlemont que des scènes d'une barbarie révoltante et dont nous reproduisons le récit sous toutes réserves, ont eu lieu dans un café bœuf le dimanche du carnaval. Un maçon en état d'ivresse y était entré. Quelques habitudes de l'endroit se mirent à faire avaler à ce malheureux des alcools dans des proportions démesurées. Celui-ci avait perdu toute sensation et allait machinalement ce qu'on lui offrait.

« Cependant, comme l'ivrogne finit

par refuser, on se mit à appliquer à notre homme la question du genévre et de force on lui fit avaler plusieurs litres de hasselt.

« Après cela, notre homme étant ivre mort, il fallait pousser le supplice à ses limites extrêmes : on se mit à mêler à l'alcool du tabac à priser, du pétrole, quelques-uns dirent même des têtes d'allumettes !

« Dans son état inconscient, cemaçon dut ingurgiter ce breuvage empoisonné. C'en était trop, évidemment. Ce tabac, introduit en grande quantité dans l'appareil digestif, fut un véritable poison pour le malheureux maçon.

« On le reporta chez sa femme, qui ne trouva le lendemain qu'un cadavre. »

« Les journaux qui nous arrivent aujourd'hui d'Angleterre et du continent annoncent que l'hiver continue à sévir avec une rigueur extrême. Dans la métropole anglaise, la neige est tombée de nouveau dans la journée d'hier et l'aspect de la ville est aussi triste qu'au mois de décembre ou de janvier. Les courses, qui devaient avoir lieu hier en steeple-chase, ont été renvoyées à aujourd'hui à cause de la neige. Un sportsman anglais qui voyageait dans les montagnes a eu l'occasion de voir recueillir dans une seule journée une cinquantaine de chevreuils presque morts de faim dans la forêt. De gros cerfs pénétraient jusque dans l'intérieur des villages, où on les prenait à la main, mais ils ne tardaient pas à mourir d'épuisement.

« On redoutait un prompt dégel comme devant nécessairement produire une inondation générale.

Dans les Alpes autrichiennes, le froid est excessivement rigoureux et les maisons, dans certains villages, sont ensevelies dans la neige jusqu'à leurs toits. Oiseaux, chamois et autres animaux y meurent de froid.

Le Danube, en Hongrie, est si solidement pris par la glace, que les voitures les plus lourdement chargées peuvent le traverser d'une rive à l'autre. Les avis de Vienne portent qu'en Isrie et en Illyrie les communications sont interrompues par suite de violentes tempêtes de neige qui ont régné dans ces provinces. Les hauteurs aux alentours de Trieste sont inaccessibles aux voyageurs.

« Le phénomène de Paris en ce moment c'est l'homme au canot, des Folies Bergères. Holtum, se dit professeur ; il arrive en droite ligne d'Amérique. Mais voici où il surpasse tout ce qu'on a vu comme force à bicyclette : dans un coin du théâtre, on traîne une pièce, à lame lisse, du calibre de 14 centimètres, et dont la chambre est disposée pour recevoir une faible charge de poudre ; cette charge s'introduit par la culasse, qui se ferme ensuite avec un bouchon à vis ; le vent est de 9 millimètres.

Le canon en place, l'athlète se met en face, à l'autre bout de la scène, au pied d'une planche épaisse ; on tire, et la planche vole en éclats. On recharge la pièce, mais c'est sur l'hercule qu'alors on vise, et Holtum reçoit le boulet en pleine poitrine, protégé seulement par un plastra de maître d'armes, et l'athlète avec ses mains. Il y a dans ce tour de force, il faut bien le dire, quelque chose qui surprend et qui effraye, si l'on pense à la force de résistance que l'homme développe et au danger qu'il court. Il suffit, en effet, de se tromper de quelques grammes de poudre pour amener une catastrophe.

« Alors, ce n'est plus dans la salle de l'enthousiasme, mais du délire. Hurrah pour Holtum ! vive Holtum ! nommons Holtum !

« A l'occasion d'un mariage royal célébré à Delhi (Inde majeure), des fêtes ont eu lieu, avec joutes et carrousels, où s'est particulièrement distinguée la brillante cavalerie des Sikhs. Parmi les exercices d'adresse les plus curieux, les suivants méritent d'être cités :

« A égale distance, quatre baguettes de 1 mètre 30 centimètres de hauteur étaient fichées en terre; chaque cavalier en passant au grand galop, devait les fendre l'une après l'autre d'un coup de sabre. Le même exercice s'est répété avec des oranges; un officier s'est fait applaudir en tranchant ainsi cinq oranges de suite.

« Un mouton, suspendu à une sorte de potence, servit ensuite de but aux cavaliers. Le capitaine Buller, commandant la cavalerie de l'Inde centrale, coupa le mouton en deux d'un seul coup de sabre; aucun des jouteurs, bien que près de 400 coups aient été portés au second mouton, ne réussit à répéter cet exploit. Le capitaine Buller donna enfin le coup de grâce, et, en une seule fois, son cimeterreindou détacha la partie inférieure de la bête.

Cet exercice fut suivi par un jeu d'adresse familial aux Sikhs. Il consiste à lancer vers un but des disques d'acier. Cet arme est mortelle dans les mains des vieux Sikhs; ils peuvent ainsi, pendant la nuit, décapiter de nombreux ennemis sans faire le moindre bruit. Ils jettent le disque de la main gauche, comme un boulet, le cercle d'acier siffle à travers l'espace et atteint son but avec une précision admirable.

L'EXPLOSION D'UNE TORPILLE À TOULON. — La Sentinelle du Midi nous apporte des détails intéressants sur l'expérience qui vient d'avoir eu lieu à Toulon :

« L'expérience de torpille qui était annoncée depuis quelques jours a eu lieu dans la journée avec un plein succès. « On sait que ces redoutables engins de guerre sont des sortes de bombes sous-marines destinées à faire sauter

les navires ennemis qui voudraient à passer dans leur voisinage, et auxquelles le feu est communiqué à l'aide d'un fil électrique mis en action par une pile établie sur le rivage.

« Ici, il s'agissait de rendre compte de la conductibilité d'un fil unique, de la puissance dynamique de la matière explosible employée (fulmi-coton), du rayon d'action latérale de la torpille et du dommage qu'elle était capable d'occasionner.

« L'engin dont on s'est servi ne contenait pas moins de 700 kilogrammes de colton-poudre (équivalant à peu près à 800 kilos de poudre B.). Il avait été mouillé à 9 mètres du viell Eldorado, par 23 mètres de profondeur.

« Un appareil photographique attendait sur le rivage le moment voulu pour saisir instantanément deux images successives du phénomène produit, et des observateurs étaient munis d'appareils spéciaux ingénieux pour mesurer la hauteur et le diamètre de la gerbe. L'Eldorado était mouillé à environ 400 mètres au nord-est du Lazaret. On voyait de tous côtés accourir un grand nombre de curieux, soit sur les hauteurs voisines; soit dans les embarcations sillonnant la rade en tous sens. M. le major-général, secondé par M. le directeur du port et par le lieutenant de vaisseau Windham, chargé spécialement des défenses sous-marines du port, dirigeait cette importante opération, qui tenait tous les assistants dans une anxieuse expectative.

« A midi, la cure-môle qui avait porté la torpille dans le lieu indiqué quittait les flancs de l'Eldorado, et annonçait par là que l'œuvre de destruction allait s'opérer.

« Les clairons sonnent aussitôt un premier avertissement, pendant lequel les spectateurs redoublent d'attention, les matelots élongent le fil conducteur jusqu'à la batterie électrique. On jette à la mer la plaque de terre qui doit servir à établir le circuit.

« Pendant ce temps, le photographe sensibilise ses plaques, le silence et l'attention redoublent, lorsqu'un second coup de clairon se fait entendre comme un deuxième avertissement. Les observateurs sont à leur poste. — Il est midi 15 minutes : tout étant prêt, les clairons sonnent la charge, et au milieu du plus profond et du plus imposant silence, l'officier commandant, d'une voix claire et résonnante, prononce les mots : Attention ! un ! deux ! trois ! quatre ! feu ! — A l'instant une sourde détonation ébranle le sol et on voit l'Eldorado se soulever d'une manière sensible, puis disparaître derrière un cône aqueux, qui remonte à une hauteur de 67 mètres, s'épanouit et retombe en une immense cascade.

« Aussitôt apparaît le malheureux navire, visiblement cassé et s'enfonçant par degrés insensibles dans les flots bouleversés et repoussés jusqu'au rivage en longues vagues qui viennent se briser aux pieds des spectateurs, profondément émus de ce grandiose spectacle et faisant retentir les airs de leurs applaudissements bien mérités.

« Nous ne savons pas encore tous les détails du résultat de cette belle expérience; mais il n'est point douteux qu'elle a parfaitement réussi, car la malheureuse frégate, soumise à cette terrible épreuve, s'est enfoncée peu à peu et aurait été entièrement submergée après un quart d'heure, tout au plus, si elle n'eût été retenue à flot par un grand nombre de barriques vides qui avaient été placées dans son intérieur pour l'empêcher de gagner entièrement le fond.

« Nous sommes heureux de faire nos sincères compliments aux organisateurs de ce superbe spectacle, qui avait attiré à juste titre une affluente notable de curieux et même d'étrangers. »

TRIBUNAUX

Raphaël ou l'Enfant du Mystère
TRIBUNAL CIVIL DE TOURS
Présidence de M. Des Francs
Audiences des 27, 28 février et 2 mars

On accuse les romanciers d'invéraisemblances. Il leur serait facile de démontrer que la vérité l'emporte en singuliers sur leurs excès d'imagination. S'il plaisait à l'un d'eux de venger la confrérie, l'histoire de la famille de Finse lui fournirait un saisissant exemple.

Trois personnes composaient cette famille, à l'époque où elle se fixa en Touraine, au château de Gagnerie; le vicomte de Finse, sa femme et un enfant d'une dizaine d'années, appelé Raphaël.

Le vicomte avait cinquante ans; il vivait en misanthrope. Mme de Finse, de son côté, montrait des allures quelque peu excentriques.

Quant au petit Raphaël, placé au collège de Tours, il n'attirait l'attention de personne. Entre ces gens et leurs voisins de campagne, il n'exista jamais que des relations fort réservées.

Il y a peu de mois, M. de Finse est mort. Le vicomte Raphaël de Finse, qui aujourd'hui a vingt-neuf ans, hérita de plusieurs centaines de mille francs. Quelques semaines s'écoulèrent, au bout desquelles le bruit commença à se répandre que M^{me} de Finse se livrait à de déplorables écarts de conduite.

La veuve du défunt, assurait-on, donnait libre carrière à des dérèglements de mœurs outrageants pour la morale publique. Elle avait contracté des affections scandaleuses. Il n'y avait qu'une voix pour flétrir son indigne.

Par suite d'arrangements de famille, M^{me} de Finse, abandonnant dans la succession ses droits de communauté, s'était réservé un intérêt usufructaire et un